

*Initiatives ministérielles*

et sont en sérieuse difficulté. Nous négligeons d'examiner la situation attentivement, sérieusement et de toute urgence.

Si nous jetons un coup d'oeil au Régime de pensions du Canada auquel des gens comme moi cotisent fidèlement et obligatoirement pendant tellement d'années au cours de leur vie active, nous constatons qu'il a déjà fallu accroître les cotisations qui visent à maintenir ce programme. Selon l'analyse la plus modérée, ces cotisations seront passées à au moins 13 p. 100 lorsque la prochaine génération paiera pour nos pensions. Certains analystes laissent entendre que les futurs travailleurs et contribuables devraient cotiser jusqu'à 16 p. 100. Ces cotisations, même si elles ne s'élevaient qu'à 10 p. 100, s'ajouteraient aux énormes intérêts annuels qui devront être remboursés sur l'argent que nous avons emprunté et au paiement de tous les autres programmes que nous utiliserons.

Pensons-nous sérieusement que le contribuable de l'avenir, en plus de rembourser nos intérêts et de payer pour tous les autres programmes afin de préserver notre société, de tenter de mener une vie décente, de poursuivre des activités commerciales et professionnelles, paiera tout bonnement 10 p. 100, 13 p. 100 ou 16 p. 100 de plus afin que vous et moi, monsieur le Président, puissions bénéficier du Régime de pensions du Canada? Cela n'arrivera pas.

Le futur contribuable va se révolter et dire que c'est nous qui l'avons mis dans ce gâchis et que si nous pensons qu'il va verser autant d'argent prélevé sur ses revenus pour que nous puissions toucher des prestations du Régime de pensions du Canada, nous pouvons aller nous rhabiller, car cela ne se passera pas comme ça. Je pourrais difficilement l'en blâmer.

• (1110)

Il faut arrêter de se faire des illusions. On ne peut plus simplement se dire qu'on n'a pas à s'inquiéter, que tout va bien aller.

Le contribuable de demain va devoir, chaque année, payer des milliards et des milliards de dollars en intérêt sur les sommes que nous avons empruntées. Cette année, par exemple, nous allons devoir puiser au moins 40 milliards de dollars dans nos poches, et il semble que ce sera plutôt 44 milliards de dollars, pour payer les intérêts sur les sommes que les gouvernements libéraux et conservateurs ont empruntées au cours des 25 dernières années. En 25 ans, ils ont réussi à grever notre économie de 44 milliards de dollars, des milliards qui ne pourront être utilisés pour la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, les soins de santé et tous les autres programmes dont nous avons tant besoin.

Le montant des intérêts qu'il faut payer augmente. Le gouvernement pense qu'il nous fait une faveur si ce montant n'augmente annuellement que de cinq ou six milliards de dollars sous sa piètre direction au cours des quatre prochaines années.

Nous ne pouvons continuer d'hypothéquer notre avenir. Nous devons nous attaquer à cette question immédiatement. Il suffit de dire que nous ne pouvons pas continuer d'obliger nos enfants à prendre 40 ou 50 milliards de dollars chaque année de leur économie, de leurs salaires durement gagnés, de leur activité économique parce que nous n'avons pas eu le courage et le bon

sens de faire ce que nous devons faire, c'est-à-dire de vivre selon nos moyens et de nous acquitter nous-mêmes de nos obligations.

Il faut réorganiser ces programmes pour que les personnes qui en ont réellement besoin puissent compter sur eux, dans l'avenir. Ils doivent être réorganisés afin que l'État mette un terme à l'expansion de cet énorme appareil bureaucratique, cher et inefficace, et ne vienne pas nous dire qu'il s'occupe bien de nous. C'est d'une évidence flagrante que l'armée de fonctionnaires et la pléiade de tribunaux administratifs ne parviennent pas à répondre aux besoins, malgré leurs grosses dépenses et toute leur inefficacité, et que cela ne changera pas de sitôt.

Enfin, nous devons nous assurer que ces programmes resteront fiables et valables dans le futur. C'est absolument essentiel. C'est terrible d'entendre le gouvernement affirmer aux Canadiens qu'il voit à tout, que tout va bien et que nous allons récompenser nos personnes âgées qui ont tant investi dans notre pays en veillant à ce qu'ils jouissent de ces programmes. L'inaction de ce gouvernement est telle que nos personnes âgées sont pratiquement sûres de ne pas pouvoir compter sur ces programmes dans un avenir prochain, puisque leur nombre ne cesse d'augmenter.

J'exhorte aujourd'hui la Chambre à ne pas se contenter d'un projet de loi de régie interne et de quelques petits changements administratifs destinés à aider certaines personnes perdues dans la jungle bureaucratique. Tout cela est très bien, mais il faut aussi réexaminer tout le système que nous avons mis sur pied, cette organisation qui ne fonctionne plus après seulement 30 ans, parfois moins pour certains programmes. Il faut avoir le courage, la vision et le leadership nécessaires pour bien comprendre la situation et la modifier suffisamment pour que tous les Canadiens soient sûrs de trouver de l'aide quand ils en auront besoin, en sachant que le gouvernement n'ira pas exiger toujours davantage et chercher sans cesse plus d'argent dans leurs poches.

[Français]

**Le président suppléant (M. Kilger):** Nous en sommes arrivés à la prochaine étape du débat et, conformément à l'article 74, les députés auront maintenant droit de parole pour des discours de 20 minutes qui peuvent faire l'objet d'une période de 10 minutes de questions et commentaires.

Nous reprenons le débat avec l'honorable secrétaire parlementaire du solliciteur général.

**M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je tiens à parler d'un élément particulier du projet de loi, soit les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications visent à faire avancer la cause de la justice sociale au pays.

Les dispositions législatives qu'on envisage d'adopter permettraient au gouvernement de divulguer des renseignements au commissaire de la GRC dans l'unique but de faciliter la tenue d'enquêtes et de poursuites à l'égard de personnes soupçonnées